

*Mémoire présenté au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

*En rapport avec la demande  
D'agrandissement du site de Lachenaie  
Par la compagnie BFI*

*Mme Christine Leclerc*

*Février 2003*

Monsieur le commissaire, madame la présidente,

Aujourd'hui je vais vous présenter ma réflexion personnelle sur la demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie. J'ai habité à quelques kilomètres du site, j'ai marché les sentiers de la Presqu'île et j'ai suivi quelques unes des soirées d'information.

Mon mémoire s'inspire d'une émission de fin de soirée sur le réseau CBS. Il s'agit du Late Show avec David Letterman. Donc voici mon «Top ten» mes dix raisons pour ne pas accepter la demande d'agrandissement :

- 10 . La planification. La Communauté métropolitaine de Montréal prépare présentement son projet de plan de gestion des matières résiduelles. Ce Plan indiquera les lieux retenus pour la disposition des résidus dans la grande région de Montréal. Accorder un agrandissement à ce stade ci serait présumer des intentions de la CMM.
- 9 . Le fait accompli. Selon la compagnie BFI Holding, propriétaire su site de Lachenaie et je cite :

*Une demande a été faite afin d'agrandir la décharge de Lachenaie, ce qui en ferait passer la période d'exploitation de 1 an à 40 ans. Le permis d'agrandissement devrait être octroyé pour une durée de 25 ans et une demande d'agrandissement visant l'utilisation de la capacité permise alors restante du site sera requise. La direction prévoit recevoir le permis nécessaire avant l'échéance du permis actuel et amortit les coûts relatifs à la décharge de Lachenaie sur la capacité permise et réputée permise. La valeur comptable nette de la décharge de Lachenaie au 30 juin 2002 est de 85 358 \$<sup>1</sup>.*

C'est dégueulasse et pour le moins présomptueux d'agir comme si les jeux étaient faits, comme si on se foutait du processus de décision. Étant donné que la compagnie BFI semble certaine d'obtenir son permis d'opération comme si c'était de la petite bière, nous devons le lui refuser.

- 8. Les odeurs. Quoi qu'en dise la compagnie BFI, ça pue proche du site. Si le projet est accepté, nous allons devoir nous taper des odeurs pour les prochaines 25 années. Ce n'est presque plus endurable à certains moments et c'est de pire en pire depuis cinq ans. Ne parlons plus du syndrome « pas dans ma cours » mais de cette réalité que ca fait maintenant beaucoup trop

---

<sup>1</sup> FONDS DE REVENU BFI Canada, Rapport du deuxième trimestre aux porteurs de parts, troisième trimestre, 8 novembre 2002

longtemps que ça pue. Il est urgent de passer le bâton à d'autres aussi généreux que nous l'avons été.

- 7. Les mouettes. Encore une fois, 25 années de mouettes à nous chier dessus. Pire encore quand ils leur font peur par un « Boum » ou autrement, elles viennent chier chez nous, toutes excitées. Pourra-t-on enfin manger en paix dans notre cours ? À d'autres de faire leur part. Nous, c'est assez.
- 6. La valeur des maisons. Vous allez ne pas me faire croire qu'avoir une maison proche d'un des plus gros dépotoir au Canada, n'affecte pas la valeur de nos maisons. Quand leur valeur sera tombée, peut-on imaginer que BFI les achètera pour presque rien afin d'agrandir sa zone tampon et alors faire dire à notre député que cette multinationale est un bon gestionnaire. Bonne façon subtile de motiver un autre agrandissement.
- 5. Le fonds post-fermeture. BFI nous dit que 8 millions de dollars seront suffisants pour assurer la gestion après la fermeture du site. Toutefois, ce montant n'inclut pas le coût réel de décontamination. Que va-t-il arriver dans 50 ans? Et dans 100 ans? Un jour nos enfants comme société, devront décontaminer ce site. Alors qui va payer? C'est pas de notre faute diront les députés d'alors tout aussi semblables aux actuels. Encore les « caves » de citoyens qui paieront alors la note pour des décisions arbitraires.
- 4. L'argent. Si l'argent mène le monde alors la compagnie BFI semble déjà nous diriger. 40 millions de tonnes multipliées par 40 \$ égal 1,6 milliard de dollars. 1,6 milliard de dollars c'est la valeur du bout de papier appelé certificat d'autorisation. C'est comme permettre à la compagnie d'imprimer de l'argent! Finie la face cachée, enlevons nos gouvernements et laissons les multinationales diriger ouvertement. Si c'est vraiment et clairement pas ça que nous voulons, alors, disons « NON » au projet.
- 3. Le respect des engagements. Le décret de 1995 prévoyait que BFI construise un centre de tri de 200 000 tonnes annuellement. Un décret pris par le gouvernement, selon le Petit Robert, est : «*Qui a la force juridique d'une loi*». La compagnie BFI n'a pas respecté la loi en ne construisant pas le centre de tri prévue. Le pire, c'est qu'elle l'a fait au su et vu des fonctionnaires qui devaient surveiller le respect de leurs propres normes et règlements. Qui doit s'occuper des intérêts des citoyens ? Quelles autres lois ne sont pas respectées. Imaginons la monstruosité du site et l'argent en jeu. Pauvres citoyens !
- 2. Le centre de compostage. Afin de palier à l'obligation du centre de tri, la compagnie a construit un site de compostage. Selon les dires du promoteur, y ont été reçu 6 000 tonnes l'an dernier. Questionné à ce sujet, le promoteur a mentionné que pour faire la promotion de son centre de compostage, il avait

envoyé des fax aux municipalités pour les inviter à venir porter leurs matières putrescibles. J'aimerais voir le plan d'affaire de la compagnie BFI où, pour aller chercher 970 000 tonnes de déchets annuellement, ils envoient des fax aux industries ou aux municipalités! Quand c'est important pour eux, ils se paient une brochette de spécialistes pas quelques petits fax. La Farce!

- 1. 55 mètres, 108 pieds, voici la hauteur qu'aura le site projeté. J'estime que cela équivaut à la hauteur du futur hôpital de Le Gardeur. Comment fait-on pour intégrer une montagne dans le paysage ? Y a-t-il chose plus sérieuse qu'un pylône qui disparaît sous le tour de passe-passe d'un expert magicien de BFI ? (Voir démonstration au BAPE) Le Règlement sur l'élimination des matières résiduelles à l'article 15 prévoit que «Les lieux d'enfouissement technique doivent s'intégrer au paysage environnement.» Selon le Petit Robert, l'intégration est : «*Établissement d'une interdépendance plus étroite entre les parties...*» Une montagne dans un terrain plat c'est de l'intégration qui respecte l'esprit de la loi ?

Le Show est fini. Appuyée de la signature de milliers de citoyens, je vous dis que la cours est pleine. Je vous dis que notre population a fait plus que sa part. Je demande un peu de respect. Je vous dis que c'est assez le stress que ce projet nous fait endurer. Il faut arrêter cela dès maintenant pas dans cinq ans, pas dans quatre ans, mais le plus rapidement possible, c'est à dire, dans les quelques mois à venir. Exigez dès maintenant que les municipalités appliquent fermement la loi sur la récupération, accélérez en urgence la mise en place des plans de gestion des déchets, et orientez les camions de vidanges sur le site de Demix. Si vous croyez aux réels intérêts des citoyens, n'attendez pas cinq ans mais quelques mois. La cours est pleine et les façons politiquement subtiles pour reporter les projets de cinq ans en cinq ans, il faut que ce soit fini. Il fut impossible de le faire en 1998. Maintenant, c'est le temps ou jamais. Le respect et la santé des citoyens l'exigent.